



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2978 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 555 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales en divers endroit, a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 5 novembre 2024 ;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 janvier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales de bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 15 janvier 2025.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2978 decreeing a long-term borrowing and capital expenditures in the amount of \$ 2,555,000 for municipal infrastructure works in various locations has been approved in accordance with the law:

- by the Municipal Council on November 5, 2024;
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on January 7, 2025.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, January 15, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk